

PROJET NOVATEUR DÉMARCHE SENS

Mise en contexte

Pour donner un **sens** aux actions de réinsertion sociale des jeunes contrevenants.

Pour donner un **sens** à la démarche de réparation auprès de la personne victime.

Origines du projet

La Fondation québécoise pour les jeunes contrevenants (FQJC) a mis sur pied un programme permettant aux centres intégrés de santé et de services sociaux du Québec, ainsi qu'à leurs partenaires de soumettre des projets pouvant innover et faire avancer la pratique en matière d'intervention auprès de nos jeunes contrevenants. La Direction de la protection de la jeunesse du Bas-Saint-Laurent et les organismes d'Équijustice œuvrant sur ce même territoire (Équijustice de l'Est et Équijustice Rivière-du-Loup) ont obtenu un financement de 150 000 \$ sur trois ans de la FQJC pour la mise sur pied d'un projet novateur. Ce projet s'appuie sur le principe de faire autrement pour amener l'adolescent contrevenant à comprendre davantage ce que son geste délictuel a eu comme impact sur la victime afin de réaliser des mesures de réparation qui ont du sens pour eux. L'aspect novateur de ce projet est l'utilisation d'une approche de partenariat-usager dans sa co-construction, impliquant ainsi nos partenaires dans son élaboration et nécessitant également la présence d'un jeune contrevenant, de ses proches et d'une personne victime lors des rencontres du comité de travail pour la mise en œuvre de ce nouveau projet qui est: **Démarche Sens**.

Les objectifs du projet

- Accorder une place plus équitable aux personnes victimes dans le processus judiciaire;
- Permettre une meilleure réinsertion sociale des adolescents contrevenants en favorisant leur conscientisation, leur responsabilisation et leur réceptivité;
- Recommander des mesures plus appropriées au Tribunal de la jeunesse dans le cadre du rapport prédécisionnel (RPD), et ce, tant pour le jeune contrevenant que pour la personne victime;
- Mettre en place une intervention conjointe du délégué jeunesse et de l'intervenant d'Équijustice concernés par la situation d'un jeune contrevenant pour maximiser les possibilités de médiation avec la personne victime;

Contexte d'intervention

L'infraction commise par un adolescent âgé de 12 à 17 ans doit être judiciairisée à la Cour du Québec, chambre de la jeunesse, en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) et une demande de RPD (rapport prédécisionnel) doit être ordonnée par ce Tribunal. Les organismes d'Équijustice sont appelés à intervenir auprès des victimes lors d'une consultation. Cette démarche vise à donner de l'information sur les procédures

judiciaires en cours et à recueillir leur point de vue sur l'évènement, les conséquences qu'elles ont subies et les possibilités de réparation. L'opinion de la personne victime concernant les mesures de réparation souhaitées et le désir de prendre part à une éventuelle médiation avec l'adolescent contrevenant sont colligés dans le RPD. Une rencontre conjointe entre le délégué jeunesse et l'intervenant d'Équijustice est effectuée avec le jeune contrevenant et ses parents afin de préparer la tenue de la médiation en discutant du processus de celle-ci. Pour conclure, les organismes d'Équijustice accompagnent le jeune contrevenant dans la réalisation des mesures ordonnées par le Tribunal.

La rédaction du RPD ordonné à la Cour du Québec, chambre de la jeunesse, en vertu de la LSJPA, est une étape très importante du parcours judiciaire. C'est généralement à ce moment que l'adolescent prend conscience de la gravité des gestes posés et peut manifester une ouverture à réparer le tort causé. Innover en introduisant une rencontre conjointe (Délégué/Équijustice) dans la démarche de rédaction du RPD incite davantage l'adolescent à faire preuve de responsabilisation et de reconnaissance et ainsi augmenter sa motivation à faire un acte de réparation ayant du sens pour lui et tout autant pour la personne victime.

L'expertise des acteurs du projet

L'intervention en complémentarité des acteurs impliqués dans le projet permet de maximiser leurs expertises spécifiques et d'optimiser les services offerts aux personnes concernées (le jeune contrevenant, la victime et leur entourage).

Délégués à la jeunesse	Intervenants d'Équijustice
Accompagner et soutenir les jeunes contrevenants.	Consulter et informer les personnes victimes.
Rédiger le RPD ordonné.	Gérer et actualiser les démarches de l'adolescent auprès des victimes selon l'ordonnance émise.
Évaluer les adolescents contrevenants et intervenir auprès d'eux selon l'approche différentielle.	Accompagner et soutenir les personnes touchées par une infraction.

Pour plus d'information

Il est possible de faire une demande pour obtenir davantage d'informations sur le projet et sa co-construction avec les organismes d'Équijustice et en partenariat avec la FQJC en communiquant à l'adresse courriel suivante : lsjpa.dpj.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca.

Chargée de projet

Karen Fortin, déléguée jeunesse
Direction de la protection de la jeunesse
Services aux jeunes contrevenants
Tél. :418 775-1605 / 418 566-4376
karen.fortin.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca